

paration et l'échange, par différents organismes, de matériaux qui contribueront à accroître la compréhension populaire de la science.

3.7 Coopération avec les organisations non gouvernementales. Le Directeur général est chargé :

3.71 De contribuer au développement de la coopération scientifique internationale par des subventions et par tous autres moyens propres à aider les organisations, unions ou associations scientifiques et techniques internationales.

3.72 de contribuer à l'organisation internationale des savants qui se consacrent à des recherches dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de la médecine, à condition que, dans ces deux derniers domaines, le travail se fasse en étroite coopération avec l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé.

3.721 d'aider, conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé, à la création d'un Bureau permanent de coordination des Congrès internationaux des Sciences médicales; de fournir à cet effet une aide appropriée de caractère financier ou autre.

3.73 de fournir l'aide financière nécessaire ou toute autre forme d'assistance aux Instituts scientifiques des Etats Membres afin de les aider à mener à bien des travaux scientifiques de portée internationale, dans le cadre des préoccupations de l'UNESCO, ceci d'abord avec la Commission nationale et avec le Conseil international des Unions scientifiques et l'Union spécialisée compétente, et sous réserve des dispositions adoptées par la Conférence générale.

3.8 Centre mondial de liaison scientifique
Le Directeur général est chargé de faire en sorte que l'Organisation continue à servir de centre mondial de liaison scientifique. L'UNESCO devra stimuler, à ce titre, les activités suivantes: échanges d'informations scientifiques par l'intermédiaire des postes régionaux de coopération scientifique (3.1); échanges de savants et octroi de facilités pour leurs voyages à l'étranger (6.1); échanges d'informations sur les films de recherche scientifique (6.23); normalisation des comptes rendus analytiques et autres